

PRESCRIPTIONS PAYSAGÈRES

Le quartier de la plaine Saint-Jacques est conçu comme un espace de vie fertile et valorisant : mêler habitat et espaces paysagers pour une qualité de vie optimum de ses résidents. Les présentes prescriptions et les orientations paysagères visent à mettre en harmonie l'ensemble des parcelles individuelles dans le quartier de la Plaine Saint-Jacques : une écologie du site construite en réseau avec une continuité entre des espaces publics très verts et les parcelles privés.

Le projet devra favoriser la mise en place d'essences choisies dans une palette principalement locale nécessitant peu d'entretien et travaillant les trois strates du végétal : herbacée, arbustive et arborée. (cf listes de végétaux recommandés)

HAIE BOCAGÈRE

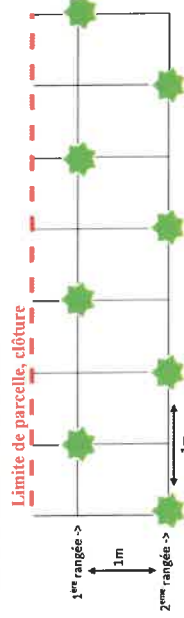
Par principe, les haies vive de type «haie bocagère» mêlent avec une densité importante des arbres tiges et des arbustes de petit et grand développement. A ce titre, elles sont constituées d'arbustes persistants et caducs avec un minimum de 3 essences différentes et d'arbres tige déjà formés d'une force de 10/12 cm (circonférence du tronc mesuré à 1 mètre du sol) et de jeunes pousses d'arbres.

Il est recommandé que les végétaux soient plantés avec une interdistance de 1m maximum, idéalement sur deux lignes en quinconce (en décalé) à 1 m de distance maximum. Après plantation, il est recommandé de protéger le sol soit par un géotextile biodégradable ou une couche de paillage (coupeaux, mulch...) de 10cm minimum. Cette opération évitera les laborieuses opérations de désherbage des premières années et favorisera la croissance des végétaux.

Sont préconisés des essences des végétaux d'Ile-de-France (liste ci-contre) :

- des végétaux fructifères pour alimenter l'avifaune notamment
- des végétaux persistants de manière à masquer au moins la moitié de la surface de clôture en toutes saisons, afin de minimiser l'impact des clôtures défensives

Plan de plantation haie bocagère :



PRINCIPES GÉNÉRAUX À RESPECTER

1 arbre à haute tige minimum pour 100m² de terrain acquis seront plantés (arrondi au nombre supérieur) :

- Fruitier : haute tige, force 14/16 cm (circonférence du tronc mesuré à 1m du sol)
- Autre sujet : haute tige, 18/20 cm (circonférence du tronc mesuré à 1m du sol)
- Cépée 3 troncs minimum 300/350cm de hauteur

Toutes les limites parcellaires, y compris sur rue, devront être doublées d'une haie vive type «haie bocagère», constituée d'une diversité d'arbustes persistants et caducs avec un minimum de 3 essences différentes.

Les arbustes seront plantés avec une séparation d'1 m maximum. Les plantes grimpances seront plantées avec une séparation de 50 cm.

Les éléments de paysage doivent être détaillés en phase PC : plan, nature des clôtures et des revêtements de sol, nature des essences, nombres et forces des plantations.

VÉGÉTAUX PRÉCONISÉS

Végétaux caducs, ils possèdent un caractère très champêtre et changent tout au long de l'année:

- Arbres
- Charme *Carpinus betulus*
 - Orme résistant *Ulmus 'resista sapporo gold'*
 - Bouleau utile *Betula utilis*
 - Hêtre *Fagus sylvatica*
 - Arbres fruitiers : pommiers, prunier, cerisiers, cognassiers...
- Arbustes
- Noisetier *Corylus avellana*
 - Spirée de Van Houtte *Spiraea japonica 'Van Houttei'*
 - Symphorine chenaultii *Symphoricarpos x chenaultii 'Hancock'*
 - Aubépine *Cytisus monogyna*
 - Symphorine blanche *Symphoricarpos albus*
 - Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*
 - Fusain allée *Euroyimus alatus*
 - Viorne dénudée *Viburnum nudum*

Végétaux persistants adaptés pour offrir de l'intimité, ils se mélangent parfaitement avec des feuillus, ils préfèrent les situations ensoleillées et drainées.

- Arbres
- Chêne vert *Quercus ilex*
 - Chêne à feuille de myrthe *Quercus myrsinifolia*
 - Laurier du Portugal *Prunus lusitanica*
- Arbustes
- Laurier tin *Viburnum tinus*
 - Filaire à feuille étroite *Phillyrea angustifolia*
 - Houx orné *Ilex crenata*
 - Fusain de fortune *Euroyimus fortunei*
 - Laurier noble *Laurus nobilis*
 - Arbousier *Arbutus unedo*
 - Troène *Ligustrum vulgare*

Végétaux de milieux humides adaptés au site et pour la réalisation de noues drainantes, il possèdent pour la plupart des rameaux très décoratifs en hiver :

- Arbres
- Aulne impérial *Alnus glutinosa 'imperialis'*
 - Aulne blanc *Alnus incana*
- Arbustes
- Grand fothergilla *Fothergilla major*
 - Boudaine *Frangula alnus*
 - Saule pourpre *Salix purpurea*
 - Cornouiller blanc *Cornus alba 'Sibirica'*
 - Saule à feuilles de romarin *Salix rosmarinifolia*
 - Cornouiller à bois jaune *Cornus stolonifera 'Flaviramea'*

Plantes grimpances

- Nécessitant un support
- Chèvrefeuille des bois *Lonicera periclymenum*
 - Clematites nombreuse variété persistantes ou non
 - Eglantier et autres roser genre *Rosa*
 - Framboisier *Rubus ideaus*
 - Houblon *Humulus lupulus*
- S'accrochant seul avec des crampons
- Hortensia grimpaant *Hydrangea petiolaris*
 - Lierre *Hedera helix* et ses innumérables cultivars
 - Vignes vierge *Parthenocissus tricuspidata*
 - Ficus grimpaant *Ficus repens*



PRESCRIPTIONS PAYSAGÈRES

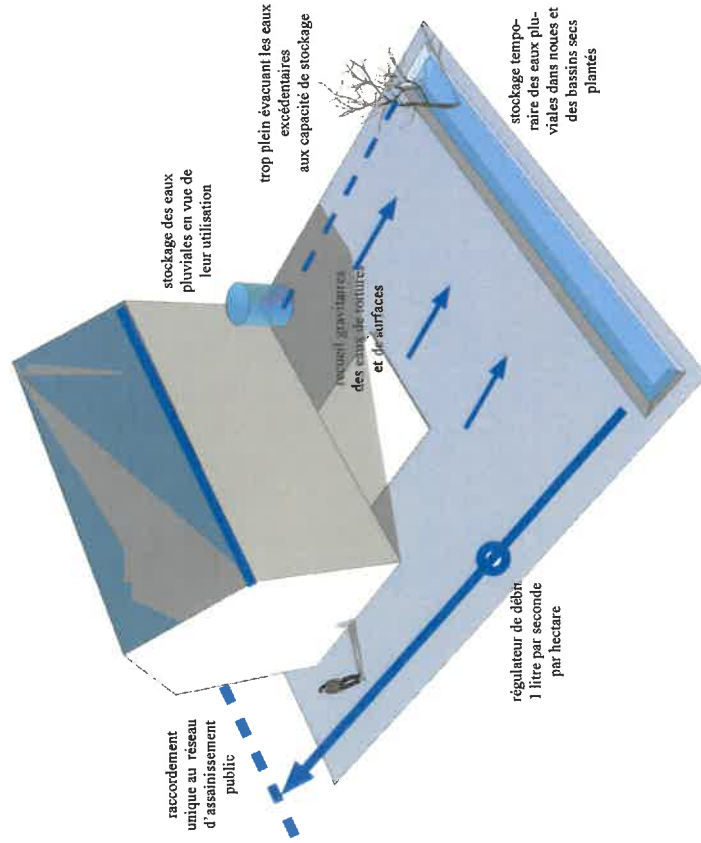
LIMITER LES BESOINS ET VALORISER UNE RESSOURCE GRATUITE

Première précaution: Limiter les besoins

- Réduire les surfaces de gazons gourmands en eau au profit des plantes vivaces (prairie naturelle)
- Pailler les massifs plantés et les potagers pour éviter l'évaporation au niveau du sol, nombreux matériaux utilisables (feuilles mortes, déchet de tonte, écorce, déchet de taille broyé...)
- Adapter les périodes de plantation au cycle saisonnier (arbustes plantés en octobre, arbres plantés mi-novembre...)

Seconde opportunité: récupérer l'eau qui possède des qualités supérieures à l'eau du robinet pour le jardin (absence de chlore, richesse en minéraux).

- Opter pour la mise en place de citernes de surfaces alimentées par les gouttières et qui distribuent gravitairement l'eau à l'aide d'un robinet prévue à leur base.
- Préférer un système plus élaboré d'une cuve enterrée dont les eaux seront redistribuées par pompage pour les usages intérieurs (chasse d'eau, lavage du linge...)



RÉGULER LES PLUIES D'ORAGE POUR ÉVITER LES INONDATIONS

Il existe l'obligation pour tous les acquéreurs de réguler les eaux pluviales à la parcelle avant de les rejeter de façon régulée dans le réseau public d'assainissement. Ce dispositif légal résulte de la nécessité d'éviter les phénomènes de crues dévastatrices, conséquence d'un rejet simultané et cumulé de l'ensemble des surfaces imperméabilisées après une pluie d'orage.

Les dispositifs de stockage des eaux pluviales se feront préférentiellement en surface pour des raisons d'économie et d'efficacité.

Le stockage en surface peut se faire suivant des solutions variées qui sont toutes l'occasion de valoriser le paysage du jardin.

1. Noue plantée

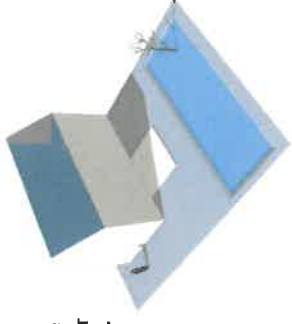
- Création de noues ou bassins secs plantés : ouvrages de faible profondeur (50 cm environ) sont destinés à stocker les eaux de façon temporaire après une pluie. Leur plantation nécessite des végétaux adaptés à une situation plus humide que le reste du jardin en raison de leurs inondations régulières.

Ex: 2m de large x 10m de long x 0,5m de profondeur = 10m³ d'eau.



2. Jardin en creux

- Création de jardins en creux permettant, sur une surface importante et une faible profondeur, le stockage des eaux de pluies. Il peut s'agir d'un décaissé léger de tout ou partie du jardin. A titre indicatif un décaissé sur une surface de 100m² avec une profondeur 0,1m stockera 10m³ d'eau.



3. Bassin en eaux avec rives inondable

- Création de bassins permanents avec rives inondables. Ils offrent pour les amateurs un milieu aquatique permanent et complet avec un bassin toujours en eaux des rives humides qui s'inondent en cas de pluie.

